|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2022Genève, 21-31 mars 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 1.1** | **Document C22/74-F** |
| **6 mars 2022** |
| **Original: russe** |
| Contribution de la Fédération de Russie |
| TRAVAUX PRÉPARATOIRES EN VUE DE LA CONFÉRENCE DE PLÉNIPOTENTIAIRES DE 2022 ET DE L'EXAMEN D'ENSEMBLE DE LA MISE EN ŒUVRE DES RÉSULTATS DU SMSI EN 2025 |

|  |
| --- |
| RésuméIl est proposé d'examiner les futurs travaux liés à la mise en œuvre des résultats du SMSI et à la réalisation des ODD, ainsi que les travaux préparatoires en vue de la Conférence de plénipotentiaires et de la réunion de haut niveau sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des résultats du SMSI en 2025. Il est également proposé d'établir un projet de feuille de route de l'UIT sur le SMSI+20, pour faire en sorte que l'UIT continue de jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des résultats du SMSI et la réalisation des ODD après 2025, en étroite collaboration avec d'autres institutions du système des Nations Unies, et d'organiser en outre une séance spéciale, au cours de la session de 2022 du Conseil, pour étudier la feuille de route du SMSI+20.Suite à donnerLe Conseil est invité à **examiner** le présent document et à lui **donner** la suite voulue.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références*Résolutions* [*70/1*](https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/generalassembly/docs/globalcompact/A_RES_70_1_E.pdf)*,* [*70/125*](https://unctad.org/system/files/official-document/ares70d125_fr.pdf)*,* [*75/202*](https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N20/379/41/PDF/N2037941.pdf?OpenElement)*,* [*76/189*](https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N21/406/01/PDF/N2140601.pdf?OpenElement) *de l'Assemblée générale des Nations Unies; Résolution* [*2021/28*](https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/RES/2021/28&Lang=F) *du Conseil économique et social des Nations Unies; Résolution* [*41 C/27*](https://unesdoc.unesco.org/ark%3A/48223/pf0000379370) *de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; Résolution* [*140 (Rév. Dubaï, 2018)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-140-F.pdf) *de la Conférence de plénipotentiaires, Résolution* [*1332 (modifiée en 2019)*](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0137/en) *du Conseil; Documents*[*C22/8*](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0008/en)*,* [*C22/59*](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0059/en) |

# I Introduction

La PP-22 est la seule Conférence de plénipotentiaires organisée avant la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) en 2025. La PP-22 devrait définir des méthodes et des tâches permettant à l'UIT de se préparer à cette réunion de haut niveau et prendre des décisions quant aux travaux que l'Union devra effectuer pour s'acquitter des tâches définies par le SMSI, dans le cadre des responsabilités et du mandat qui sont les siens pour mettre en œuvre les résultats du SMSI, en étroite coordination avec la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).

Comme pour les travaux préparatoires en vue du SMSI+10, il est recommandé d'évaluer les progrès accomplis et les résultats obtenus ainsi que les difficultés et les problèmes rencontrés, compte tenu du développement et de l'apparition de nouvelles technologies et de l'évolution de l'environnement, en particulier des difficultés découlant de la pandémie.

Il faut également examiner les axes du développement futur, les perspectives et la vision de la société de l'information après 2025. Ces vingt dernières années, une nouvelle génération a vu le jour et les technologies ont connu une croissance exponentielle, tandis que l'adoption du numérique s'est généralisée, parallèlement au passage à l'économie numérique et à la transformation numérique de la société.

Compte tenu du rôle que jouent les télécommunications et les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la réalisation des ODD et l'élimination de la pauvreté, et étant donné que l'accès aux TIC est lui‑même devenu un indicateur et un objectif de développement, il semble judicieux de poursuivre le processus du SMSI au moins jusqu'en 2030.

Eu égard aux bons résultats obtenus lors de la préparation et de la tenue de la Manifestation de haut niveau du SMSI+10, dans le cadre de la plate-forme préparatoire multi-parties prenantes, en tant que prolongement du Forum du SMSI de 2014 en vue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des résultats du SMSI en 2015, il convient d'envisager d'adopter la même approche pour le SMSI+20 en 2025.

La question est en cours d'examen dans d'autres organisations du système des Nations Unies. Lors de sa conférence générale de septembre 2021, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a invité sa Directrice générale, dans la Résolution 41 C/27, à faire en sorte que l'UNESCO joue un rôle de premier plan dans l'examen SMSI+20 en mettant en œuvre la feuille de route correspondante, en adéquation avec les mécanismes adoptés par les Nations Unies pour rendre compte de la mise en œuvre des résultats du SMSI, et à lui présenter, à sa 42ème session, un rapport qui fera l'objet d'un débat sur la mise en œuvre des résultats du SMSI et sur la manière dont la vision du SMSI d'une société "à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement" peut être réalisée au mieux, en tenant compte des réalités et des défis technologiques actuels et futurs, ainsi qu'un projet de résolution concernant la feuille de route consolidée que suivra l'Organisation pour l'examen du SMSI+20 en 2025.

En tant qu'organisme chef de file à l'origine du processus du SMSI, conjointement avec l'UNESCO, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et d'autres organisations, l'UIT devrait elle aussi participer activement aux préparatifs du SMSI+20, en étroite coordination avec d'autres entités du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information (UNGIS). Le processus du SMSI, coordonné par l'UIT, s'est révélé être un mécanisme interinstitutions efficace et de qualité pour la coopération dans le domaine du numérique, qui regroupe plus de 30 institutions du système des Nations Unies et d'autres acteurs.

Les participants à la 38ème réunion du Groupe de travail du Conseil sur la mise en œuvre des résultats du SMSI et la réalisation des ODD (GTC-SMSI&ODD) ont débattu du rôle de l'UIT dans la préparation de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des résultats du SMSI en 2025, en collaboration avec l'UNESCO et d'autres organismes du système des Nations Unies participants et ont demandé au secrétariat de leur fournir davantage d'informations émanant d'autres entités du système des Nations Unies concernant les préparatifs du SMSI+20 et les processus connexes de l'ONU, notamment l'Assemblée générale des Nations Unies, l'UNESCO, l'UNGIS, le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), la Commission de la science et de la technique au service du développement (CSTD) et d'autres organismes, afin de tenir les États Membres informés de la préparation de la Conférence de plénipotentiaires de 2022.

Certains membres du GTC-SMSI&ODD ont demandé au Secrétaire général de l'UIT de présenter un projet de feuille de route de l'UIT sur le SMSI+20 à la session de 2022 du Conseil 2022 de l'UIT, afin de veiller à ce que l'Union continue de jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des résultats du SMSI après 2025, en étroite collaboration avec d'autres institutions du système des Nations Unies. Ils ont aussi proposé de tenir une séance spéciale pendant la session de 2022 du Conseil pour étudier cette feuille de route sur le SMSI+20.

Le GTC-SMSI&ODD joue un rôle important à cet égard et devrait poursuivre ses travaux.

Il semble judicieux d'examiner les questions soulevées lors de la Conférence de plénipotentiaires de 2022.

Pour élaborer le projet de révision de la Résolution 140 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires relative au rôle de l'UIT dans la mise en œuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et dans le cadre des processus de suivi et d'examen connexes, il semble utile de rappeler que la Conférence de plénipotentiaires (Dubaï, 2018) a reconnu la nécessité de rationaliser les résolutions de la PP ainsi que les résolutions pertinentes de l'UIT‑R, de l'UIT‑T et de l'UIT‑D. Le rôle et les contributions des Secteurs dans la mise en œuvre des résultats du SMSI et la réalisation des ODD sont définis dans la Résolution UIT‑R 61‑2 (Rév. Dubaï, 2019) de l'Assemblée des radiocommunications, la Résolution 75 (Rév. Genève, 2022) de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications et la Résolution 30 (Rév. Buenos Aires, 2017) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications. Il pourrait être utile d'apporter quelques modifications à la Résolution 140 (Rév. Dubaï, 2018), pour ajouter des paragraphes communs à tous les Secteurs, de façon à raccourcir considérablement les résolutions pertinentes des Secteurs.

# II Proposition

2.1 Appuyer les propositions des membres du GTC-SMSI&ODD visant à établir un projet de feuille de route de l'UIT sur le SMSI+20, pour faire en sorte que l'Union continue de jouer un rôle de chef de file dans la mise en œuvre des résultats du SMSI après 2025, et favoriser la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que le processus d'examen connexe, en étroite coordination avec d'autres institutions du système des Nations Unies.

2.2 Appuyer le projet de feuille de route de l'UIT sur le SMSI+20 dans son ensemble, en ajoutant une vision du SMSI+20 pour l'après 2025 et au moins jusqu'en 2030 (vision du SMSI+20 pour l'après 2025) dans la partie intitulée "Rapport sur les activités du SMSI+20", et faire état, dans la feuille de route, de la nécessité d'assurer une coordination étroite avec l'UNGIS, d'autres institutions du système des Nations Unies et des parties prenantes participant au processus du SMSI, en particulier l'UNESCO et la CSTD.

2.3 Renforcer les liens entre les grandes orientations du SMSI et les ODD, et faire clairement ressortir les résultats accomplis dans le cadre du processus du SMSI et ses incidences positives dans le contexte des difficultés récemment rencontrées à dans le monde, par exemple la lutte contre le COVID‑19, l'inclusion numérique et les changements climatiques. Autant de résultats qui ont fait du Forum du SMSI un mécanisme efficace pour l'échange de connaissances multi‑parties prenantes et les réunions entre spécialistes et partenaires.

2.4 Poursuivre les travaux du GTC-SMSI&ODD au cours de la prochaine période.

2.5 Recommander aux États Membres, dans le cadre de la préparation de la révision de la Résolution 140 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, d'ajouter un texte commun à tous les Secteurs, ce qui pourrait contribuer à raccourcir considérablement les résolutions pertinentes des Secteurs.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_